

MUNICIPALITÉ DE LAC-AU-SAUMON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 janvier 2023, à 19h00, à la salle du conseil, située au 36, rue Bouillon, à Lac-au-Saumon

Présents : M. Gérard Grenier, maire, M. Patrick Bacon, M. Alain Fradette et conseillers, Mme Chantale Gagné et Mme Jocelyne Bérubé, conseillères.

Absents : Valérie Simard, Gérald Gruel.

Les membres présents forment le quorum; la séance est présidée par M. Gérard Grenier, maire.

M. Christian Rivard, directeur général est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h00 par M. Gérard Grenier, maire.

2023-01-014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Patrick Bacon, conseillère, et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nomination de Cintia Fontaine au poste de directrice générale greffière-trésorière et signataire administratrice principale de la municipalité
4. Période de questions réservée au public (10 minutes)
5. Levée de la séance

ADOPTÉE

2023-01-015 NOMINATION D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRAL

Il est proposé par Mme Jocelyne Bérubé, conseillère, et unanimement résolu de nommer Mme Cintia Fontaine au poste de directrice général, greffière-trésorière de la municipalité de Lac-au-Saumon pour son entrée en fonction le 30 janvier 2023.

D'approuver le contrat de travail à intervenir entre la municipalité et Mme Fontaine et d'autoriser M. Gérard Grenier, maire, à signer ledit contrat de travail pour et au nom de la municipalité de Lac-au saumon.

Que Mme Cintia Fontaine soit autorisée à signer les effets bancaires et tout autre document officiel de la Municipalité de Lac-au-Saumon en plus des autres personnes déjà autorisées à le faire, soit Gerard Grenier, Nathalie Le Bescond et Chantale Gagné.

Que Mme Cintia Fontaine soit autorisée comme signataire et administratrice principal de tous les comptes de la municipalité incluant mais ne se limitant pas aux cartes Visa, compte Accès D, comptes auprès des institutions et autorités gouvernementales fédérales, provinciales et régionales.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (10 minutes)

Des questions sont adressées au conseil portant sur les sujets suivants :

Aucune question

2023-01-016 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Chantal Gagné, conseillère, et unanimement résolu de lever la séance à 19h05.

ADOPTÉE

Gérard Grenier
Maire

Cintia Fontaine
Directeur général

¹Je, Gérard Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.